



Cfdt: Frais de présentation, ça marque mal

france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

En janvier 2023, les présentateurs.rices du réseau France 3 et des Outre-mer, ont reçu une belle lettre leur annonçant que, désormais, **« la prise en charge de leurs frais de présentation » serait imposable.**

Raison invoquée : l'Urssaf, qui aurait indiqué que l'exonération de charges sociales et d'impôts dont bénéficiaient ces derniers pour leurs frais d'habillement, de coiffure et de maquillage « n'était pas conforme ».

MAIS...TU NE VAS QUAND MÊME PAS PRÉSENTER COMME ÇA???



Désormais, les présentateur.rices saisissent leurs factures dans Concur et les remboursements « tombent » sur le bulletin de salaire. Aïe. Aïe.

Cela peut vous paraître marginal mais pour les principaux intéressés, cette ligne « avantage en nature supplémentaire, sur le bulletin, a un coût.

SEPTEMBRE 2024

Économique et symbolique.

Ainsi, d'après leurs calculs, 1/3 du forfait (600 ou 1200 euros) passent dans les cotisations, CSG et impôts supplémentaires. Et ce, sans aucune explication étayée ni compensation salariale, pour des frais professionnels que notre entreprise leur demande d'engager.

« Présenter bien », la condition nécessaire (mais pas suffisante) pour bien présenter. Et là, ben ça « marque mal ».

La CFDT a alerté la direction sur cette situation qui pénalise nos présentateurs.rices. 18 mois plus tard, aucune réponse concrète.

Ce silence doit cesser. Il sonne comme un très mauvais signal envoyé à ceux qui exercent cette fonction, exigeante. Les éditions Ici se sont, cette année par exemple, dans le réseau, largement appuyées sur ces journalistes : horaires contraignants, contenus plus longs, transitions natio/ région, invités systématiques ...

D'autant que dans notre entreprise, tous les présentateurs.rices ne sont pas considérés de la même manière.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Au Siège, les vêtements sont achetés par l'entreprise (via une dotation aux présentateurs) et donnés, en fin de grille, aux associations. Ils peuvent être aussi directement achetés par le styliste pris en charge, sur facture, par FTV.

Dans les deux cas, les présentateurs.rices ne déboursent rien. Des solutions qui ne seraient pas applicables à France 3 et en Outre-mer pour des raisons d'intendance comme la blanchisserie ou les vestiaires. Arguments, peu convaincants, selon nous.

Quant à celui de dire que les présentateurs.rices du réseau sont les heureux propriétaires de leurs vêtements, vraiment, avoir une chemise blanche amidonnée ou des escarpins à talon carré, leur fait une belle jambe le reste de l'année.

La CFDT demande une égalité de traitement des présentateurs.rices de France Télévisions. Tous doivent être logés (et habillés) à la même enseigne.

SEPTEMBRE 2024

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**